BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 610

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

528 632 268 RCS Quimper.
SCI PAPI JACK.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue des Albatros, 29000 Quimper.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : S.C.I. GUERTIN LE FUR société civile immobilière capital social : de 1.600 euros siège social : 36, rue Albatros 29000 QUIMPER immatriculée 395 391 311 RCS QUIMPERSCI PAPI JACK Société civile immobilière capital social : 1.000 euros siège social : 6, rue Albatros 29000 QUIMPER immatriculée 528 632 268 RCS QUIMPER. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SCI PAPI JACK PAR LA SOCIÉTÉ S. C. I. GUERTIN LE FUR : 1.Evaluation de l'actif et du passif de la société SCI PAPI JACK dont la transmission à la société S.C.I. GUERTIN LE FUR est prévue : montant de l'actif : 263.860,90 euros Montant du passif : 229.607,64 euros 2.Augmentation du capital de la société S. C. I. GUERTIN LE FUR, absorbante au titre de l'absorption de la société SCI PAPI JACK: augmentation de 208 euros pour porter le capital à 1 808. Toutefois, la société SCI PAPI JACK étant propriétaire de 100 parts sociales de la société S.C.I. GUERTIN LE FUR, si la fusion se réalise, la société S.C.I. GUERTIN LE FUR recevra 100 parts de ses propres parts. En conséquence, si la fusion se réalise, la société S.C.I. GUERTIN LE FUR procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres parts sociales qu'elle détiendra par suite de la fusion, lesdites parts sociales étant annulées. 3. Rapport d'échange des droits sociaux Le rapport d'échange est fixé à 1 part de la société S.C.I. GUERTIN LE FUR pour 8 parts de la société SCI PAPI JACK. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 34 045,26 euros. 5. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 15/05/2024 a été déposé le 21/05/2024, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER..